



Regroupement • réseau • ere • air • aire

L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC - BULLETIN DE LIAISON - VOLUME 5, NUMÉRO 7 - DÉCEMBRE 1992

DOSSIER RÉGIONALISATION



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE.	3
RÉGIONALISATION, OH MON AMOUR !	4
JOURNÉES PROVINCIALES: PERSPECTIVES ET STRATÉGIES.....	5
POUR LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES (LE VRAI!).....	11
EXPÉRIENCE DES GROUPES DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DANS LE PROCESSUS DE LA RÉGIONALISATION.....	14
LA RÉFORME...ET LA PARANOÏA !.....	16
LA BOÎTE À OUTILS.....	17
SANTÉ MENTALE.....	18
BONNES NOUVELLES.....	20

Production:

Coordination: Françoise David

Collaboration: Louise-Hélène Houde, Claudette Bédard,
Johanne Bouchard, Françoise David, Sylvie Nicole,
Marthe Savoie

Saisie de données: Claire Lavoie

Infographie: Carole Henry

Dépot légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale d'Ottawa

Le bulletin de liaison est produit par
L'R des Centres de femmes du Québec inc.
4206, rue ST-Denis, Montréal (Québec), H2J 2K8 (514) 843-8156

Bonjour à toutes,

Par la voix de ce Bulletin et de ce lien qui nous unit, j'ai l'impression de partager avec des amies un peu partout au Québec, aujourd'hui. J'ai sous les yeux l'affiche des quatre-vingt centres de femmes. C'est facile d'imaginer ce qui se passe à ce moment-ci de l'année. Les services, les dossiers prioritaires, les activités habituelles, les actions à mener, les concertations, et surtout, les demandes de subventions grugent beaucoup de notre temps. Souhaitons que la période des Fêtes apporte à chacune un peu de répit.

Des événements majeurs se sont déjà passés depuis notre assemblée générale. L'offre constitutionnelle de Charlottetown et l'implication des centres face à l'avenir politique! Plusieurs centres se sont prononcés pour le NON et l'R a eu un mandat clair. Nous avons ensemble compris que cette entente ne respectait pas les droits des femmes et que l'avenir du Québec ne peut se discuter ni se décider sans nous. Un grand pas est franchi et nous aurons l'occasion de continuer dans cette voie puisque des élections auront lieu prochainement.

Des événements majeurs sont aussi à venir. On sait qu'Ottawa annonce des compressions budgétaires frisant le demi milliard. Quelles seront les conséquences pour les groupes de femmes? En subirons-nous les contre-coups? Et avec le MSSS les négociations continuent. D'autre part, l'implantation des régies régionales amène le milieu à se concerter, nous devons être là aussi. Dans les mois qui viennent nous aurons l'occasion de nous rencontrer, nous mobiliser.

Se parler est un bon moyen pour éveiller et entretenir la solidarité.

Louise-Hélène Houde

Régionalisation, oh mon amour!

Souhaitée par les uns-es, honnie par les autres, la régionalisation est à l'ordre du jour. Le Québec se décentralise... enfin, dans une certaine mesure! Agrandissement de l'espace démocratique, façon détournée pour l'Etat central d'économiser, pouvoirs des élites locales renforcés, occasion unique de faire émerger des contre-pouvoirs... Le débat est parti et les opinions n'ont pas fini de se faire entendre.

Les centres de femmes sont directement concernés par la question. D'une part, ils sont subventionnés par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) à titre de groupes dispensateurs de services aux femmes. D'autre part, les centres se voient comme un lieu d'appartenance et de rassemblement des femmes pour changer leurs conditions de vie. Cet objectif passe par la mobilisation de toutes et par la présence de plusieurs au sein des instances de pouvoir.

Beaucoup de centres se sont donc fortement impliqués dans le dossier de la régionalisation (MSSS). D'autres ministères songent à décentraliser leurs opérations. Devant cette situation, nous ressentons toutes le besoin de nous informer et d'analyser ce qui nous arrive. C'est pourquoi l'R des centres de femmes publie, à l'intérieur du présent bulletin, un mini-dossier régionalisation.

Nous ferons d'abord le point sur les journées provinciales des 23 et 24 octobre derniers qui ont réuni des délégués-es d'une quinzaine de Regroupements provinciaux et de presque toutes les régions du Québec. La réunion était convoquée par la table des regroupement provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (MSSS). Elle faisait suite à un bilan de la mise en place des Régies, du point de vue du communautaire. Le bilan a été publié à l'automne à partir de la compilation des réponses à un questionnaire envoyé dans toutes les régions au début de l'été. La rencontre avait pour but de partager inter-régionalement les conclusions du bilan et d'élaborer des perspectives communes d'action pour le communautaire.

Par la suite, un bref résumé des points saillants de la politique de santé et de bien-être, en ce qui a trait aux femmes, sera présenté. Enfin, nous aurons deux témoignages de régions où des femmes et des groupes de femmes ont décidé que "la Régie ne partirait pas sans elles"...

Pour finir, une demande: à l'R, on aime vous lire! Faites-nous parvenir vos réflexions sur la régionalisation ou encore, des documents produits par votre Régie sur le communautaire ou sur les groupes de femmes... Ca nous aide à approfondir notre analyse!

Françoise David

JOURNÉES PROVINCIALES PERSPECTIVES ET STRATÉGIES

Rappelons ici qu'elles ont été organisées par la table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

Durant la première journée (23 octobre), les participants-tes ont partagé leur bilan du processus d'élection aux Régies régionales.

Voici les points qui ressortent:

LE PROCESSUS D'ACCRÉDITATION ET LE PROCESSUS ÉLECTORAL

On indique qu'il n'y a pas eu respect du communautaire, de son rythme, de ses façons de travailler tout au long du processus électoral. Nous étions à la remorque du processus, obligés-es d'y embarquer. On n'avait pas tellement le choix. Ceci va à l'encontre de l'autonomie des organismes communautaires que la loi 120 dit reconnaître.

On soulève aussi la question de la définition du communautaire. Dans plusieurs régions il y a eu problème. Soit que le CRSSS lui-même définissait qui était communautaire ou non avec le résultat que certains groupes ont été accrédités, d'autres pas. Ou encore que les groupes ne s'entendaient pas entre eux sur qui était communautaire ou non. Avec le résultat que certains groupes se retrouvent dans les Tables régionales qui ne devraient pas y être selon certains-nes et d'autres qui ne s'y retrouvent pas et qui devraient y être.

Les dynamiques sous-régionales sont à développer au sein du processus de régionalisation. On n'en a pas tenu assez compte dans l'opération.

De même le processus d'information a été très difficile. Il n'est pas normal que ce soit les

tables régionales, avec leurs faibles moyens, qui ont dû se charger de transmettre l'information aux groupes.

Les tables régionales malgré leur existence et malgré le travail accompli ne sont pas considérées comme des interlocutrices par les CRSSS.

Les participants-tes ont tenu à signaler leur "lassitude, fatigue, déception, écoeurement" devant le fait de devoir dépenser temps, énergies et argent dans ce processus au détriment de leurs activités et services.

QUESTIONS

- Que faire avec des travailleurs-euses du réseau qui se retrouvent sur les C.A. de nos organismes communautaires et donc susceptibles d'être élus-es aux Régies régionales?
- Que faire devant le fait que les Régies régionales sont nommées pour trois ans alors que souvent dans nos organisme, les élus-es changent chaque année.
- Est-ce que les permanents-tes des organismes peuvent ou non siéger aux Régies? Il faudrait un éclaircissement de la loi à ce niveau et pas seulement une interprétation par un ministre qui risque de changer et donc l'interprétation, de changer elle aussi!

• • •

Le lendemain, samedi, trois ateliers ont permis aux délégués-es de discuter des conditions de participation, du financement et de l'évaluation. Les discussions ont débouché

sur une série de recommandations qui ont été débattues et adoptées en plénière. Il doit être bien entendu que les journées des 23 et 24 octobre ne constituaient pas une assemblée décisionnelle. Les propositions doivent être apportées à chaque table régionale par les délégués-es qui se chargent de les expliquer et de les défendre. Entre-temps, elles orientent tout de même de façon importante le travail de la table des Regroupements provinciaux.

1. PROPOSITION GLOBALE CONCERNANT NOS REVENDICATIONS POLITIQUES COMMUNES

1.1. REVENDICATIONS COMMUNES:

Les revendications qui font présentement consensus sont les suivantes:

- les amendements déjà déposés par la Table nationale lors de l'étude du projet de loi 120 et pour lesquels nous n'avons obtenu aucune satisfaction;
- un moratoire sur le développement de ressources intermédiaires et de ressources soit-disant "communautaires" mais créées par le haut (plus particulièrement en hébergement);
- un moratoire sur l'évaluation et sur toutes les études et/ou recherches évaluatives concernant le communautaire tant que le comité ministériel n'aura pas terminé ses travaux;
- un moratoire sur l'obligation pour le communautaire d'être financé via les PROS (tel que stipulé dans la loi 120);
- et par conséquent la régionalisation permanente du SSOC avec indexation;

- un financement de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles;
- un financement de deux rencontres par année entre la Table nationale et des représentants-tes des Tables régionales;
- la reconnaissance politique et financière des Tables régionales. Cette reconnaissance devrait s'exprimer dans une directive du Ministre enjoignant les Régies régionales de financer les Tables régionales de concertation des organismes communautaires. Ce financement devrait respecter l'autonomie des Tables.

Il est entendu qu'il ne s'agit pas ici de négocier avec le Ministre une structure précise ou des conditions de financement des Tables régionales. Chaque Table régionale verra à négocier avec sa Régie régionale. Il s'agit plutôt, lors de la rencontre avec M. Côté, de faire valoir la nécessité pour le communautaire d'avoir les moyens de participer pleinement à la régionalisation.

1.2 LES STRATÉGIES

1.2.1. Demande de rencontre au Ministre de la santé et des services sociaux dans le but de remettre sur la table nos revendications politiques communes

QUI DEMANDE ET PARTICIPE À CETTE RENCONTRE?

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et un ou une représentant-e par région

ECHÉANCE:

Cette rencontre doit avoir lieu avant Noël.

OBTENIR DES ÉCRITS... et pas seulement des engagements verbaux.

1.2.2. Demande d'une rencontre avec la Conférence des CRSSS où seraient présents tous les directeurs généraux de toutes les régions.

Cette rencontre devrait se réaliser après celle avec M. Côté et comporter les mêmes objectifs, revendications et participants-tes.

1.2.3. Que chaque Table régionale demande à sa Régie régionale de se prononcer sur l'autonomie du communautaire et sur nos revendications collectives (telles que présentées au Ministre Côté et à la conférence des CRSSS).

1.2.4. Que la Table nationale élabore un plan d'action visant à l'obtention de nos revendications (la rencontre avec le ministre et la conférence des CRSSS n'étant qu'un moyen et une étape dans ce plan). **Ce plan d'action devrait inclure des moyens de mobilisation tels l'utilisation des médias, l'information et la rencontre de députés, etc.**

2. PROPOSITION QUE LA TABLE PROVINCIALE PRODUISE UN DOCUMENT REPRENANT, EN LES EXPLICITANT, NOS GRANDES REVENDICATIONS COMMUNES

Les positions de la Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles sont actuellement "éparpillées" un peu partout dans plusieurs documents. Ce sont des positions qui sont élaborées au fur et à mesure de l'évolution de la conjoncture politique et qui concernent:

- la loi 120: analyse et amendements proposés (mars 91)

- le financement des services de santé et des services sociaux (mémoire présenté à la commission parlementaire en fév. 92)

- régionalisation et démocratisation: position sur la régionalisation et conditions de participation

- l'évaluation: position de principes

Ces positions n'ont pas fait l'objet d'un large débat dans toutes les régions. Tout le monde n'en est pas au même niveau d'information sur ces positions.

De plus, les participants-tes aux tables régionales de concertation des organismes communautaires changent fréquemment.

D'où la nécessité d'avoir accès à un bon document de base reprenant, regroupant et explicitant les positions de la Table provinciale.

On souhaite que ce document soit produit le plus rapidement possible et distribué dans toutes les régions en particulier aux représentants-tes du communautaire qui siègent sur les C.A. des Régies régionales.

3. PROPOSITION CONCERNANT LA NÉCESSITÉ DE SE DOTER COLLECTIVEMENT D'UNE DÉFINITION DU "COMMUNAUTAIRE"

3.1 On constate de plus en plus que les Régies régionales (ou les CRSSS) tentent de définir le communautaire. Il serait grand temps que nous nous donnions de nous-mêmes une définition qui nous satisfasse.

Il est proposé de mettre en commun les définitions suivantes et d'en cerner les éléments communs:

-celle de la COCQ

-celle de la Table provinciale

-celles de certaines Tables régionales (ex: Mauricie/Bois-Francs)

3.2 Il est proposé d'étudier la définition du communautaire contenue dans la loi 120 à la lumière de notre propre définition et d'en cerner les différences en vue de se positionner par la suite.

3.3 Il est suggéré de tenir compte dans l'élaboration de cette définition de l'accès promis par le Livre blanc à des abris fiscaux pour les personnes qui voudraient faire des dons à des organismes communautaires... A l'heure actuelle, peu d'organismes communautaires possèdent des numéros de charité et il est de plus en plus difficile d'en obtenir. On pourrait réclamer un statut particulier à ce niveau.

3.4 Il est suggéré d'explorer la définition de "ressources intermédiaires" contenue dans la loi 120 et d'en cerner les différences avec les ressources communautaires. A noter que le réseau est en train de mettre en place des ressources intermédiaires qui se transforment en OSBL et se nomment "communautaires": ces ressources viennent "piger" dans les argents qui devraient aller exclusivement au communautaire.

3.5 Il est proposé que ces définitions du communautaire (voir 3.1) soient mises en annexe au document de la Table sur nos revendications communes.

3.6 Il est suggéré que chaque Table régionale fasse la réflexion sur la définition du communautaire.

3.7 Les opinions varient quant à la perspective à privilégier. Certains souhaitent une définition large et généreuse de façon à exclure le moins possible de groupes. D'autres insistent pour éviter la "tour de Babel" où le mot communautaire ne veut plus rien dire. On souhaite par ailleurs une définition plus politique que juridique.

3.8 Il est proposé qu'à partir de ces réflexions, la Table provinciale élabore une définition du communautaire qui pourrait être adoptée dans toutes les régions.

4. PROPOSITION CONCERNANT LES LIENS ENTRE LA TABLE PROVINCIALE ET LES RÉGIONS

4.1 Il est proposé que la table élabore un plan de communication visant à améliorer, renforcer, développer, harmoniser les liens entre le provincial et les régions. Ce plan pourrait comprendre des éléments et/ou suggestions suivantes:

- reviser nos mécanisme de communication (une personne de la Table provinciale responsable d'une région...ça ne semble pas fonctionner tellement bien)
- nommer une personne de la Table provinciale responsable des relations avec les élus-es aux Régies régionales de façon à assurer la circulation d'informations dans les deux sens.
- faire circuler dans toutes les régions la liste des personnes élues par le communautaire aux Régies régionales de façon à ce que ces personnes puissent communiquer entre elles au besoin.
- s'entendre éventuellement sur des grand dossiers communs qui devraient être débattus par tout le communautaire dans toutes les régies régionales (ex: seulement les dossiers concernant les populations démunies, la santé, etc..?)
- possibilité d'un bulletin de communication à plus long terme.
- faire circuler l'information à la fois via les regroupements provinciaux et aussi via

les Tables régionales qui, elles, se chargeront de la faire circuler dans leur région.

- possibilité que les Tables régionales puissent participer à la Table provinciale à leurs frais (cette éventualité devra d'abord être étudiée à la Table provinciale compte-tenu des différences énormes de ressources entre les régions)

4.2. Il est fortement suggéré que les Tables régionales fassent parvenir toute information pertinente à la Table provinciale.

4.3. Il est suggéré que la Table trouve les moyens de soutenir les Tables régionales en formation (visites en régions, "parrainage ou marrainage" entre régions, etc...)

5. PROPOSITION CONCERNANT DES MODIFICATIONS AU PROCESSUS ÉLECTORAL DES RÉGIES RÉGIONALES

Notre bilan devrait nous permettre de pointer certaines lacunes du processus électoral et de proposer des modifications en conséquence. Ainsi, devront être revus:

- la possibilité que des permanents-tes d'organismes communautaires soient élus-es à l'assemblée et à la régie régionale;

- la constitution des listes d'organismes communautaires éligibles devrait relever du communautaire et non des CRSSS ou alors à tout le moins en collaboration.

- comment faire avec le fait que des travailleuses du réseau siègent sur le C.A. de certains organismes communautaires et peuvent être élus-es?

- les catégories proposées par le MSSS

- l'information préalable à l'accréditation et qui devrait relever du CRSSS et non pas des groupes communautaires.

6. PROPOSITION CONCERNANT LES RÉFLEXIONS A MENER ENTRE NOUS

Il est fortement souhaité que les ressources communautaires et particulièrement les regroupements provinciaux amorcent un processus où seraient partagés:

- les modes et le niveau de financement de chacun;

- leur positionnement par rapport aux PROS

- les types de collaboration et d'harmonisation possibles

Il est souhaité que la revendication "historique" d'attribuer au moins 1% du budget de la santé et des services sociaux au communautaire soit rediscutée et réévaluée.

Il est fortement recommandé qu'on s'applique à soi-même le moratoire concernant l'évaluation. Ainsi, les regroupements devraient refuser tout projet de recherche évaluative venant soit du MSSS, du SSOC ou des CRSSS. On suggère que le projet d'évaluation du maintien à domicile de Lanaudière (déjà décidé en accord avec les groupes bénévoles) soit arrimé avec les travaux du comité ministériel.

Enfin, on souhaite que la Table se penche sur la situation des groupes qui n'appartiennent pas à des Regroupements provinciaux.

7. PROPOSITION CONCERNANT LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER NOS LIENS AVEC L'ENSEMBLE DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE.

Les participants-tes ont fortement insisté sur la nécessité de ne pas se laisser "piéger" dans le "sectoriel" seulement i.e. de ne se préoccuper et de ne se réunir qu'entre gens travaillant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Certaines Tables régionales ont déjà entrepris la réflexion à ce niveau et tendent à développer des regroupements et/ou des alliances intersectorielles.

Il serait important de développer des liens avec d'autres mouvements sociaux (ex: écologistes) et avec le mouvement syndical (compte-tenu en particulier de notre position de moratoire sur le développement de ressources intermédiaires).

On mentionne la pertinence de l'initiative "Rendez-vous 94", sorte d'état généraux du communautaire au Québec.

LES TÂCHES FAITES ET À FAIRE...

Beaucoup de pain sur la planche, donc! Déjà la table provinciale a commencé à mettre en oeuvre certaines des recommandations:

- la demande de rencontre avec M. Côté a été effectuée (1.2.1)
- le document explicitant nos revendications communes est amorcé (2)
- lors de leur rencontre de janvier, les membres de la table échangeront sur leurs positions face au financement et aux PROS dans le but de tenter d'harmoniser leurs revendications (6)

- la table cherchera sous peu de nouveaux moyens de communication avec les régions (4.1).

Si vous avez des idées, des suggestions, si votre région a fait des trouvailles, n'hésitez pas: écrivez ou téléphonez-moi. Le dossier régionalisation est une priorité pour l'R, comme pour les centres (veux, veux pas...)*

* NOTE: Le bilan publié en septembre 92 et le procès-verbal des journées provinciales sont disponibles à l'R. Vos délégués-es régionaux-les aux journées des 23 et 24 octobre derniers, les ont aussi.

P'TIT TRAIN VA LOIN...

EN 1989, LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CRSSS COMPTAIENT 19.3% DE FEMMES.

EN 1992, LES FEMMES FORMENT 34.5% DES C.A. DES RÉGIES RÉGIONALES.

À QUAND 50% ?

POUR LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES

(le vrai!)

Le Ministère de la santé et des services sociaux rendait public, le printemps dernier, le dernier volet de la réforme Côté: un document intitulé "**La politique de la santé et du bien-être**". Ce texte de 192 pages constitue un élément majeur de la réforme. Les analyses, priorités et stratégies d'action devraient influencer toute l'organisation des services sociaux et de santé pour les prochaines années. Y compris les centres de femmes...

Pour vous mettre l'eau à la bouche et vous inciter à lire le texte ministériel, je vous livre dès maintenant quelques réflexions. Elles ont fait l'objet d'un exposé au récent colloque sur la santé des femmes, à Montréal. Par ailleurs, une analyse plus complète de la politique sera publiée en mars par la table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (MSSS). On y traitera de tous les aspects qui touchent le communautaire. Cependant, l'impact de la politique sur les femmes sera commenté en profondeur.

LES BONNES NOUVELLES....

Il y en a! Et d'abord, le fait que les femmes existent enfin... De grands progrès ont été accomplis depuis la parution du document d'orientation MSSS en 1989. De larges pans de l'analyse féministe apparaissent dans la politique: statistiques décrivant les inégalités entre les hommes et les femmes, description des conséquences de ces inégalités sur la santé des femmes, propositions pour changer les comportements masculins, reconnaissance de l'apport et de l'expertise des groupes de femmes, etc....

Par ailleurs, à l'occasion, on mentionne explicitement la contribution de certains groupes de femmes à la recherche de solu-

tions concrètes et durables. Par exemple, dans le chapitre sur la violence faite aux femmes, les centres de femmes sont enfin nommés (!) aux côtés de groupes plus connus dans ce secteur, comme les maisons d'hébergement. On dit même qu'il faudrait financer adéquatement les groupes.

De façon plus générale, on explique correctement les liens importants qui existent entre les conditions de vie et la santé et le bien-être des gens. La lutte contre la pauvreté est à l'ordre du jour.

... ET LES MAUVAISES!

Tout d'abord, au plan de l'**analyse** il y a des problèmes importants. Certaines situations sont regardées strictement à partir d'une approche très psychologisante qui ne tient pas compte des acquis du mouvement des femmes. Un exemple: l'abus sexuel des enfants.

"L'abus sexuel en milieu familial est attribuable surtout au manque d'attachement père-fille, à l'immaturité affective et sexuelle des adultes impliqués" (p.33).

Comment se fait-il qu'on ne parle pas de l'abus de **pouvoir** des pères sur leurs filles? Qu'on ne remonte pas à la culture patriarcale? Tout le monde sait pourtant que l'abus sexuel est bien plus souvent le fait des hommes que des femmes, sur des enfants.

Vient ensuite l'approche familialiste:

"En s'occupant de manière intensive des jeunes filles qui rencontrent des problèmes d'adaptation sociale (...) on améliore les chances de briser la chaîne père absent-mère en difficulté-fils délinquant"(p.46).

Autrement dit, on va s'occuper de nos adolescentes, non pas parce qu'elles souffrent dans leurs rapports affectifs, ou parce qu'elles dépriment lorsqu'elles se regardent dans un miroir... Non pas parce qu'elles sont anorexiques, subissent du harcèlement sexuel ou traînent des idées suicidaires... On va enfin en prendre soin parce qu'elles sont de futures mères! On pleure ou on crie???

Il y a aussi de mauvaises nouvelles au plan des **mesures concrètes**. Par exemple, en ce qui a trait à la consommation exagérée de médicaments chez les personnes âgées, on propose de:

"réviser le programme d'assurance-médicament administré par la RAMQ" (p. 63).

Au lieu de convaincre les médecins de pratiquer une médecine sociale, voire communautaire, punissons les personnes âgées! La majorité sont des femmes. Enfin, on nous dit qu'il faut améliorer les services de dépistage **précoce** du cancer du sein:

"en particulier chez les femmes de 50 à 69 ans"

Précoce, vous dites? (c'est gentil pour moi...)

D'autres problèmes surgissent, au niveau des mesures concrètes. On a "oublié" des problématiques majeures, pourtant bien documentées par le mouvement des femmes. Parmi les "oublis":

- l'aide aux femmes victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle.
- l'intervention spécifique auprès des femmes vivant une situation de détresse psychologique.

- le planning des naissances et les nouvelles technologies de reproduction, l'avortement...

- les difficultés particulières des femmes handicapées, lesbiennes, de communautés culturelles

- la légalisation des sages-femmes et leur accessibilité à toutes les femmes qui le désirent.

Etant donné que toute la politique est construite autour de **priorités** et d'objectifs à atteindre, il y a fort à parier que les questions "oubliées" donc jugées non-prioritaires ne feront pas partie des plans régionaux d'organisation des services. Les groupes de femmes ont du pain sur la planche..!

Une dernière mauvaise nouvelle: malgré un discours percutant, parfois même inattendu sur la **pauvreté** et ses conséquences sur la santé et le bien-être des personnes, les solutions proposées ne peuvent d'aucune façon constituer une politique globale et conséquente de lutte contre la misère économique et sociale. Il y a bien quelques vœux pieux comme celui d'examiner avec d'autres ministères les conséquences de leurs politiques sur l'emploi, le revenu, le logement.

Tout ça est peu crédible. On prétend s'attaquer à la pauvreté car elle mine la santé, use les meilleures énergies, rend anxieux et déprimé. Cependant, le gouvernement libéral:

- maintient le salaire minimum très bas
- impose un ticket de 2\$ aux personnes âgées pour leurs médicaments

- coupe dans les allocations de maternité
- restreint l'admissibilité au plan Bacon (aide financière pour les parents d'enfants en garderies)
- se fait prier pour passer une loi sur l'équité salariale
- pourchasse les femmes assistées sociales
- coupe dans les programmes d'éducation populaire.

C'est pour quand le plein-emploi, un revenu décent pour tous et toutes, des logements à prix abordables, un environnement sain? Là sont les véritables solutions à la pauvreté qui gagne du terrain, chez-nous.

Ce que le MSSS propose, en fait, c'est d'adopter une attitude plus fataliste que mobilisatrice face aux causes structurelles de la pauvreté. Il nous invite à pratiquer une intervention individuelle et familiale auprès des plus démunis-es (p. 69). Ou alors, il favorise le recours à des ressources communautaires de dépannage pour assurer au moins la survie des personnes. Fort bien, mais n'existe-t-il pas un danger réel de retour vers des modes d'intervention basés sur la charité plutôt que sur la justice sociale? Cette orientation ne va-t-elle pas à l'encontre de notre projet féministe de société?

Et alors, que faire?

D'abord connaître la politique de santé et de bien-être. Se servir des morceaux de discours féministes, des faits, des statistiques, pour faire avancer les dossiers-femmes régionalement et provincialement.

Ensuite, contester l'analyse qui fait de nous des mères dès l'adolescence et continuer de revendiquer notre place dans la politique de santé, bien-être et dans la société comme citoyennes à part entière.

Ne pas se fondre dans "le grand tout" communautaire. Il faut prendre de la place au sein des tables régionales, apporter les besoins et les demandes des femmes, solliciter la solidarité des femmes des autres groupes et même (!) du réseau.

Enfin, continuer de réclamer un financement adéquat, qui tient compte de notre approche globale et féministe. Continuer inlassablement à répéter que les femmes ne peuvent se découper en mille clientèles-cibles et groupes à risque et que nous n'accepterons pas de voir nos interventions morcelées dans toutes sortes de programmes.

Le MSSS et le gouvernement du Québec ont des responsabilités face à la population. Nous aussi, nous en avons, comme féministes et militantes dans nos centres de femmes. La première de toutes, c'est de s'informer et d'informer nos membres sur les débats en cours dans le domaine de la santé et des services sociaux. Et ensuite, d'agir, chacune à notre façon, dans notre région.

Françoise David

Note: Merci à Halte-femmes pour leur contribution à cette analyse.



EXPÉRIENCE DES GROUPES DE FEMMES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DANS LE PROCESSUS DE RÉGIONALISATION.

Faire cet article sur l'expérience des groupes de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue dans le processus de régionalisation est une belle occasion de s'approprier un bout de notre histoire, et de faire le partage de nos acquis.

La contribution des groupes de femmes d'ici fut très importante dans les gains réalisés par le mouvement communautaire de notre région. Comme partout ailleurs en province, nous sous sommes "tapées" un nombre incalculable de réunions. Nous avons lu et relu le projet de loi et les analyses qui en étaient faites. Nous l'avons décortiqué article par article. Nous pouvons fièrement affirmer que sans notre participation, l'ensemble des groupes de notre région, n'aurait pas la place qu'il a dans la nouvelle structure. Mais nos objectifs ne visaient pas uniquement la représentativité des groupes communautaires et des groupes de femmes, nous tenions à nous assurer que nos valeurs féministe et que les intérêts des femmes soient représentés. Pour ce faire, il fallait mettre en place des moyens et des stratégies précises; c'est de cela dont je veux vous faire part aujourd'hui.

Notre force principale fut notre solidarité. Nous avons formé ce que nous appelons le comité des "8". Ce comité est issu du Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) et est composé des trois maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, des deux CALACS et des trois centres de femmes. Nous avons cru à la place qui nous revenait et nous nous sommes articulées et organisées pour l'obtenir.

Notre principal mandat est de s'assurer la représentation des groupes de femmes et des femmes sur les diverses instances décisionnelles mises en place par la réforme. Afin d'appuyer le travail du groupe des "8" et de ses autres comités le RFAT a élaboré et dispensé une formation en stratégie politique

féministe. Cette formation visait à outiller les femmes du regroupement dans la réalisation de leurs mandats politiques.

Alors comme des grandes filles nous avons mis en oeuvre ce que nous avons appris et avons procédé à l'élaboration de nos objectifs et de nos moyens d'action:

- s'assurer la présence du plus grand nombre possible de femmes ayant à coeur les intérêts des femmes sur les instances décisionnelles;
- s'assurer de la représentation des groupes de femmes dans la structure de la nouvelle Régie régionale, et, entre autres, s'assurer qu'une femme issue du RFAT se retrouve sur le C.A. de la régie.

Nos moyens étaient assez simples: investir à fond les initiatives des groupes communautaires en général (initiatives qui étaient déjà soutenues et engagées par les groupes de femmes). Nous avons fait également de nombreuses approches auprès de femmes sensibilisées au mouvement des femmes pour qu'elles se présentent sur des C.A. d'établissements. L'analyse de la réforme démontrait que les réalités vécues par les femmes n'étaient pas considérées (jamais les femmes n'étaient identifiées clairement comme un groupe-cible en soi) et nous trouvions essentiel que nos intérêts soient protégés.

Nous étions prêtes à tout. La reconnaissance par le mouvement communautaire de la nécessité qu'une féministe se retrouve à la régie ne s'est pas faite toute seule. Tant que nous étions là pour soutenir la représentativité des groupes dans leur ensemble nous étions reconnues et appréciées. Lorsque nous avons voulu utiliser cette plate-forme pour défendre les intérêts des femmes vous devinez que nous sommes devenues beaucoup moins

intéressantes. Les jeux de pouvoir et la méfiance appaurent: mais que veulent donc les groupes de femmes? L'idéologie patriarcale aidant, nous avons donc été soupçonnées de vouloir nous approprier le pouvoir rien que pour nous autres.

Trois éléments ont contribué à faire passer nos revendications en catastrophe. Premièrement, nous avons des alliés dans les groupes mixtes qui ne se sentaient pas menacés et qui soutenaient nos demandes. Nous avons donc fait ce qu'on appelle du "lobby". Deuxièmement, nous n'avons pas cédé! Nous étions prêtes à continuer la lutte à l'extérieur du mouvement de concertation populaire s'il le fallait. Il s'agissait donc de résister aux actes tentant de discréditer les groupes de femmes et de riposter en laissant entrevoir que nous avons d'autres cartes dans notre jeu. Troisièmement, lors du vote sur la structure de représentation, ceux et celles qui n'étaient pas d'accord avec la proposition des groupes de femmes n'ont pas osé se prononcer.

Le travail que nous faisons en parallèle pour nous assurer la représentation du plus grand nombre de femmes possible sur les C.A. d'établissements, nous offrait une porte de sortie essentielle pour nos négociations, avec le mouvement communautaire. Cet objectif n'avait pas été élaboré à cette fin, mais il nous a permis de répartir nos oeufs dans plus d'un panier.

Bien que les élections soient terminées, nous continuons notre travail. Nous préparons actuellement une rencontre avec les femmes élues sur les conseils d'administration des établissements afin de construire ensemble les terrains de collaboration pour l'avenir. Nous trouvons important d'entretenir des liens d'échange et de soutien mutuel pour l'amélioration de la condition de vie des femmes. Nous travaillons également au sein

du RFAT afin que la régie régionale se responsabilise sur les dossiers de conditions de vie des femmes. Pour ce faire, nous avons offert notre "collaboration" à la nouvelle régie régionale afin d'éclaircir les mandats et les moyens de réalisation de ces dits mandats. Nous visons la création d'un poste à temps plein et/ou la création d'un comité aviseur "femmes". La réponse que nous avons reçu jusqu'à présent démontre de l'ouverture (ouverture forcée par certains principes mis de l'avant dans la réforme elle-même et dont nous entendons bien tirer parti).

Comme vous le voyez, nos victoires ont été durement gagnées. La collaboration des groupes de femmes avec l'ensemble des groupes communautaires n'a pas toujours été facile. Nommons donc les choses comme elles sont. Les groupes de femmes ont fait preuve de dynamisme tout au long du processus, nous avons été impliquées dans chacun de nos secteurs et avons motivé les groupes à la concertation. L'énergie que nous mettions était à la mesure des priorités que nous nous étions fixées. La somme de temps et d'énergie investie nous impressionne encore. Je trouve important d'ajouter que sans le support des femmes dans chacun de nos groupes, sans le soutien du RFAT et sans le travail nourrissant de nos regroupements provinciaux nous n'aurions pu obtenir de tels gains. Je puis affirmer également que le travail que les groupes de femmes ont fait ensemble dans notre région a permis de concrétiser une véritable force solidaire que les principes seuls ne peuvent engendrer.

Je me permets donc de signer cet article non pas seulement comme représentante d'un centre de femmes mais également comme représentante du comité des "8".

Sylvie Nicole
du Collectif féminin Rouyn-Noranda
pour le Groupe des "8".

LA RÉFORME... ET LA PARANOÏA!

Pendant un bout de temps, j'ai pensé que cette fameuse réforme me rendrait complètement paranoïaque!!! Des milliers de pages ont été écrites. Des milliers de personnes l'ont analysée, critiquée, l'ont scrutée de tous bords, tous côtés (c'est pas volontaire), et finalement, on l'a modifiée; certains nes l'ont endossée, d'autres auraient voulu carrément la rejeter.

Mais une chose est sûre, toutes et tous, se sont senties-is impliquées-és et personne, ne pouvait passer à côté (c'est toujours pas volontaire).

On a d'abord eu les assemblées régionales; fallait se définir et s'inscrire pour ensuite avoir notre mot à dire. Chez-nous, ça s'est relativement bien passé, exception faite pour deux ou trois groupes, qui avaient été mal classés ou dont le formulaire de présentation avait été perdu (le nôtre); mais on a quand même réussi s'inscrire. Sur une soixantaine de groupes on a facilement obtenu consensus quant aux seize personnes à élire à l'assemblée régionale et on s'est également entendues-us sur les quatre qui se rendraient au C.A.. La démocratie à l'oeuvre avec un peu de jeu politique, et le tour est joué. On avait gagné nos élections; jusque là, ça va, et ... ça fait pas trop mal. On s'est senties-is respectées-és, les informations ont bien circulé, et les groupes ont participé activement. Une première étape avait été franchie, je me sens soulagée, mes paranoïas sont encore là, mais je me sens quand même rassurée. On sera quatre au prochain C.A. de septembre. (Une autre femme sera co-optée plus tard).

Le moment fatidique arrive, en même temps que la réouverture du centre, les tables régionales, thématiques etc; le lancement des activités, bref c'est un nouveau tourbillon qui s'amorce. Et la permanence (du C.R.S.S.S)

m'envoie les piles de documents que les élues-us devraient lire et comprendre avant la première rencontre. Rien qu'à voir l'épaisseur de la pile, mes peurs me reviennent. Vais-je avoir le temps de lire tout ça, et même si j'y arrive, est-ce que je vais tout comprendre, est-ce que je vais saisir l'importance ou la portée de telle ou telle autre décision? je n'ai pas vraiment le temps de consulter, je me suis même demandée si je n'avais pas été un peu téméraire d'avoir accepté. J'aurais peut-être dû laisser ça à une autre... Mais enfin, j'avais accepté, alors j'ai pris mon courage à deux mains, et ma pile de documents à pleins bras et j'ai fait mon possible.

Les deux premières rencontres se sont passées dans l'intimité; on a appris à se connaître un peu, on nous a informées-és sur le rôle de notre C.A., les grands dossiers, etc... On a appris à identifier nos alliées-és, et là... surprise!!! Il y avait des gens du municipal de notre bord, des personnes du socio-économique, et même du réseau!!! Enfin, je me sens à ma place; je me sens crédible, je me sens compétente, et, je me sens moins isolée.

Notre troisième rencontre se passait au début octobre; encore une pile de documents, et à l'ordre du jour: **BUDGET EN SANTÉ MENTALE...**

Au moment où j'arrive, la foule est déjà là (une cinquantaine de personnes); car ce soir, ça se passe en public; j'ai chaud, j'ai froid, tout le monde est un peu nerveux; on sent même l'agitation qui habite la salle. Pour plusieurs les enjeux sont importants, on va voter sur leur survie. Ce soir on aura à décider si l'on accepte la proposition de la permanence de la régie; soit de distribuer les 235 000\$ restants au budget de la santé mentale, aux sept CLSC de la région. Après deux heures et demie de discussion et de questions sur ce que font les

groupes communautaires en santé mentale, une contre-proposition est déposée (par le communautaire du C.A.) à l'effet que ces argents-là soient redistribués dans les groupes déjà "accrédités" en santé mentale. "VICTOIRE!!!"

Ce soir là nous avons battu la proposition de la permanence et réussi, ce qu'il y a quelques mois, j'aurais cru presque impossible; entendre le Directeur général d'une grosse institution psychiatrique venir à la défense des groupes

communautaires, et ce de façon magistrale. J'ai quitté la salle, en fin de soirée pour ne pas dire le matin, car il était passé minuit, le corps fatigué, la tête pleine d'idées et le coeur léger.

Je venais de comprendre pourquoi, j'avais accepté.

Claudette Bédard
Centre des femmes du Grand Lachute,
Membre du C.A. de la Régie des Laurentides



LA BOÎTE À OUTILS!

LA FONDATION DES FEMMES CANADIENNES

Comme on le sait, les centres sont en constante recherche de fonds... Souvent, on échange les recettes en espérant trouver les quelques milliers de dollars qui permettront, cette année encore, de fermer les livres sans déficit. Je vous informe d'une ressource existante, à tout hasard: La Fondation des femmes canadiennes. La fondation accorde entre 2 000\$ et 20 000\$ sur présentation d'un projet. L'organisme qui sollicite un don doit fournir un numéro de charité. Comme on peut le lire dans le dépliant: "la Fondation s'intéresse particulièrement aux projets de développement économique qui

favorisent l'autodétermination, l'autonomie et l'indépendance par le biais de programmes de perfectionnement personnel et professionnel et la création de nouveaux emplois."

Les coordonnées:

LA FONDATION DES FEMMES CANADIENNES
214, RUE MERTON, BUREAU 2
TORONTO (ONTARIO)
M4S 1A6
TEL: (416) 484-8268

Bonne cueillette!
Marthe Savoie

SANTÉ MENTALE...

L'article qui suit est tiré du Bulletin publié par le CSSMM "Info 9" du 15 octobre 1992.

LA PLACE QU'OCCUPE LA VIOLENCE DANS LA VIE DES FEMMES EN MILIEU PSYCHIATRIQUE

Info 9 reproduit ici de larges extraits de l'article de Temi Firsten, résumant les résultats d'une étude effectuée à Toronto auprès de femmes suivies en psychiatrie et faisant état de la prévalence de la violence faite aux femmes.

Il faut avoir travaillé de nombreuses années en institution psychiatrique avant de vraiment réaliser jusqu'à quel point on traite les patients sans tenir compte de leur sexe. Le problème le plus grave qui découle de cette indifférence à l'égard du sexe de la personne est la violence dans la vie des patientes. (...) On semble réticent en milieu psychiatrique à demander s'il y eu abus physiques et sexuels, et lorsque c'est le cas, on a tendance à nier, à minimiser les conséquences de cette violence.

Cette étude, réalisée entre 1988 et 1989, visait trois champs d'exploration: le taux de prévalence des abus physiques et sexuels durant l'enfance et la vie adulte; le lien entre le fait d'avoir été abusée et certains traits diagnostiques et symptomatologiques à l'âge adulte; la réaction du personnel face aux problèmes d'abus durant une hospitalisation. Quatre-vingt-cinq femmes provenant de cinq hôpitaux torontois ont été sélectionnées au hasard et ont été interrogées au cours d'une période d'un an, aux fins de cette enquête.

LE TAUX DE PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE

Les résultats concernant le taux de prévalence indiquent que les femmes hospitalisées sont plus vulnérables à la violence que la population en général. Même en utilisant des critères très conservateurs en ce qui a trait à la définition d'abus sévère, 83% de l'échantillon ont fait état d'abus physiques ou sexuels graves subis durant l'enfance et/ou à l'âge adulte. Au delà de 3/5 des femmes ont signalé plus d'une forme d'abus.

De fait, 57% des femmes ont révélé avoir subi des abus physiques durant leur enfance; 37% ont dévoilé avoir été victimes d'abus sexuels durant cette même période. Par ailleurs, 31% des femmes ont déclaré avoir été victimes d'inceste. En comparant ces résultats avec d'autres études, on conclut que les probabilités d'être victime d'inceste sont deux fois plus élevées chez les femmes hospitalisées en psychiatrie.

En outre, 60% des femmes ont fait état d'agressions physiques subies à l'âge adulte. Parmi celles qui étaient mariées, avaient vécu ou vivaient avec un conjoint, 50% ont rapporté avoir subi des voies de fait par le conjoint. Ces résultats contrastent avec d'autres études portant sur la population en général. Par ailleurs, 38% des femmes ont déclaré avoir été victimes de viol ou de tentative de viol.

Tout près d'un tiers des femmes ont fait état d'incidents physiques ou sexuels mineurs ou graves survenus durant leur hospitalisation.

On ne pouvait déterminer la gravité de la plupart des cas d'agressions sexuelles, car ils impliquaient des patients qui profitaient du sommeil ou d'un état de conscience affaiblie des femmes pour avoir des contacts sexuels. Même hospitalisées, les femmes se retrouvaient donc à risque.

LES CONSÉQUENCES DES ABUS SUR LA SANTÉ MENTALE

Alors que les liens entre les traumatismes causés par les abus et les dommages psychologiques qui surgissent à l'âge adulte sont très complexes, les résultats des conséquences sur la santé mentale tendent à corroborer la notion que les abus physiques et sexuels devraient être considérés comme des facteurs pouvant influencer sensiblement les caractéristiques psychiatriques d'un diagnostic et les étiquettes stigmatisantes qu'on appose.

Voici quelques exemples de révélations faisant état de l'impact de la violence dans la vie des femmes: *"C'est la raison de mon hospitalisation. J'ai peur d'avoir des dommages au cerveau... car il me frappe toujours à la tête." "Toutes ces agressions expliquent le fait que nous ayons développé une personnalité multiple. Elles nous rendent incapables de fonctionner normalement dans le monde et de garder un emploi stable."*

En ce qui a trait à l'enfant abusé sexuellement, des corrélations statistiquement significatives ont été établies entre l'histoire d'abus et chacune des dimensions symptomatiques mesurées: relations interpersonnelles, dépression, anxiété, hostilité, voire même psychose.

En ce qui concerne la personne abusée physiquement à l'âge adulte, on obtenait des liens statistiquement significatifs seulement lorsque l'abus avait été commis par le conjoint. L'agression d'une conjointe était en corrélation avec l'anxiété, la dépression et la psychopathologie générale.

RÉACTIONS DU PERSONNEL FACE AUX ABUS LORS D'UNE HOSPITALISATION

Aucun renseignement concernant les abus n'était consigné au dossier de près de la moitié des patientes qui en avaient fait état. En ce qui concerne les trente-six cas pour lesquels on retrouvait des informations, un lien explicite entre l'abus et le diagnostic n'était établi que dans six cas seulement.

Seulement 35% des femmes interrogées ont déclaré avoir été questionnées durant leur séjour hospitalier à cet effet. Ceci confirme donc le fait qu'on ne peut vraisemblablement obtenir des renseignements sur les abus à moins de questionner directement et clairement les personnes ayant été victimes de tels abus.

Il nous faut donc considérer les limites des traitements quand l'abus n'est pas identifié. Les femmes risquent d'être victimes d'un mauvais diagnostic, les liens thérapeutiques peuvent être entravés, les éléments reliés au transfert peuvent être faussés ou mal interprétés, toutes les interventions concernant le traitement peuvent être inefficaces et même, à certains moments, dommageables.

Source: Extrait du texte "Violence in The Lives of Women On Psych Wards", *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, Vol. 11, No 4, 1991.

BONNES NOUVELLES!

L'ALLIANCE DES FEMMES DE SACRE-COEUR

Salut les filles,

Hé bien oui! Le 1er novembre dernier, j'ai fait le grand saut. Ne vous méprenez pas sur la chose, il ne s'agissait aucunement de me passer la corde au cou mais d'être candidate aux élections municipales de ma localité.

Après beaucoup d'insistance et maintes réflexions, j'ai décidé de plonger. De plus, on assistait à une première; la création d'un parti municipal: "Le parti des citoyens et du développement de Sacré-Coeur" présentant quatre candidats dont deux femmes (l'une au poste de la mairie et moi-même au poste de conseillère).



Johanne Bouchard, de l'Alliance des femmes de Sacré-Coeur, est la seule avec la mairesse Marjolaine Gagnon, à avoir réussi sous la bannière du Comité des citoyens. Elle a récolté 633 votes alors que la conseillère d'expérience, Jeanne d'Arc Béchar, doit se retirer avec 590 votes.

Je demeure consciente de l'importance de la place des femmes dans les instances décisionnelles afin de favoriser un changement de valeurs et de participer aux décisions qui à ce niveau reflèteront davantage nos préoccupations.

Ce fut pour moi, une journée inoubliable; remplie d'émotions fortes, consciente que le plus difficile reste à faire mais décidée à relever le défi, à retrousser mes manches pour travailler au mieux-être de la collectivité, plus particulièrement à la condition féminine.

Pendant ce temps, nos activités vont bon train au centre. Les filles sont très dynamiques.

Au plaisir de vous revoir!
Johanne Bouchard

• • •

"J'COURS LES CONCOURS, Y PARAIT QU'J'AI TOUTT POUR!"

• Le Centre des femmes de Verdun a reçu le prix d'excellence 1992 décerné par l'Association pour la santé publique du Québec. Ce prix souligne l'ensemble de leur travail sur l'obsession de la minceur. Bravo à toute l'équipe de Verdun, particulièrement à Dominique Daignault et Lyne Dessureault les célèbres animatrices impliquées dans ce projet depuis plusieurs années.



• Le Centre des femmes de Lotbinière a reçu un don de 620\$ de la Fédération des agricultrices du Québec pour leur projet de cuisine collective. Plusieurs centres avaient soumis un projet d'aide alimentaire à la Fédération. Le choix du Centre a été effectué par tirage au sort. Bravo aux chanceuses et merci à la Fédération pour son appui.



Centre-Femmes
LOTBINIERE